

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00209**

**VŒU- SAUVEGARDE DES SERVICES DE PROXIMITE DE LA POSTE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 73

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 29 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190523-D20190020910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

### **VOEU- SAUVEGARDE DES SERVICES DE PROXIMITE DE LA POSTE**

Au lendemain du grand débat national, le Président de la République a annoncé, le 25 avril dernier, vouloir « mettre plus de fonctionnaires sur les territoires » et « recréer de la proximité, être accessible à tous dans tous les territoires ».

Or, nous apprenons, par le détour d'un courrier, que la Poste continue à procéder à la fermeture de Bureaux de Poste, de manière brutale et sans concertation avec les élus locaux, au motif de la digitalisation des services.

S'il est vrai que les Maires sont informés et parfois consultés lors de ces fermetures, leur avis n'est cependant pas contraignant. Par ailleurs, si la loi oblige La Poste à maintenir 17 000 « *points de contacts* » sur le territoire, elle n'en prescrit pas la forme.

Ainsi, alors qu'en 2005, quelque 14 000 d'entre eux étaient des bureaux de poste traditionnels, il n'en reste que 48 % aujourd'hui, les autres étant des relais poste ou des agences communales. De plus, ces agences communales et relais proposent une petite partie des prestations initialement offertes par la Poste, obligeant nos concitoyens à se déplacer parfois de plusieurs dizaines de kilomètres pour procéder à un simple virement bancaire.

Dans ce contexte, et faisant suite aux propos du Président de la République sur la création de « Maisons France service » dans tous les cantons, le Premier Ministre a annoncé le 3 mai dernier le déploiement de 500 d'entre elles en six mois, qui seront portées pour une moitié par les collectivités et pour l'autre moitié par la Poste.

Cette annonce suscite cependant des interrogations. Est-ce que ces maisons répondront véritablement aux impératifs de proximité, d'accueil et de service public qui les motivent ? Est-ce que les habitants de toutes les communes pourront bénéficier, dans des conditions raisonnables, à l'ensemble des prestations de service public ? Alors que la contractualisation remet en cause la capacité des Métropoles, intercommunalités, départements, régions à pouvoir accompagner le développement des petites et moyennes communes, comment l'Etat entend-il confier le portage pour moitié de ces maisons par les collectivités locales ?

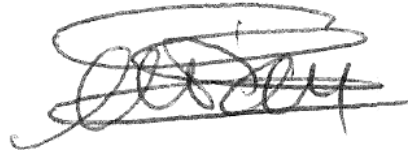
#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **demande à l'Etat et à l'Association des Maires de France de fixer un moratoire, lors de l'examen du renouvellement du contrat de présence postale territoriale 2020-2022, afin de maintenir le nombre de bureaux de poste actuel sur le territoire ;**

- demande au Gouvernement de veiller à ce que, dans le cadre de la mise en place des Maisons France service, les habitants de toutes les communes puissent bénéficier, dans des conditions raisonnables, de l'ensemble des prestations de service public ;
- demande à l'Etat qu'il compense, à l'euro près, les dépenses que les collectivités locales devront supporter pour le portage des Maisons France service.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU